



Documents à fournir lors d'une demande d'autorisation de construire

(Selon art. 24 et ss de l'ordonnance sur les constructions du 22 mars 2017)

- Lors du dépôt du dossier :
 - un seul exemplaire papier est demandé car le projet peut être soumis à une demande de complément ou modification de la part de la Commission des constructions communale (CC)
 - un exemplaire PDF du dossier complet comprenant **TOUTES** les pièces (y compris les documents spéciaux) à envoyer à l'adresse mail : constructions@admin-evolene.ch
- Une fois le projet validé par la CC, les dossiers supplémentaires doivent nous parvenir pour la mise à l'enquête, soit au total : 7 exemplaires du dossier en cas de consultation cantonale ou 3 exemplaires du dossier si la consultation cantonale n'est pas nécessaire.
- Dans les cas où une dérogation est nécessaire, une requête motivée doit accompagner la demande
- Une check-list de contrôle est jointe avec la possibilité d'insérer des remarques

A. Construction nouvelle

B. Transformation importante ou avec changement d'affectation

C. Petite transformation (fenêtre, porte, création place de parc, agrandissement balcon, etc.)

D. Demande de forage ou prélèvement dans un cours d'eau

A.	B.	C.	D.	
X	X	X	X	Formulaire de demande d'autorisation de construire <u>de compétence municipale</u> (comprenant <u>les coûts de construction</u> , le calcul du volume SIA 416, l'indice d'utilisation du sol et le <u>type de chauffage</u>)
X	X	X	X	Plan de situation d'un géomètre inscrit au registre fédéral (<u>signé par toutes les parties</u> et comprenant l'accès à la parcelle depuis la voie publique la plus proche et la servitude de passage en cas d'utilisation d'une parcelle appartenant à un tiers ; cf. art 27 et 28 OC).
X	X	X	X	Extrait de la carte topographique au 1:25'000 avec l'emplacement du projet
X	X	X	X	Extraits valables du Cadastre <u>et</u> du Registre foncier avec mention des servitudes et des restrictions de droit public existantes. Pour les projets C. et D. l'extrait du cadastre suffit. <i>En l'absence de ces extraits, le Service technique fera la demande aux frais du requérant.</i>
X	X	X	X	Plans de construction réalisés par un auteur qualifié en accord avec l'art. 40 LC (plans, coupes, façades, toutes les cotes utiles, référence altimétrique + terrain naturel et aménagé, <u>datés et signés par l'auteur du projet (art. 40 LC) et le maître de l'ouvrage</u> , 1:100 ou 1:50 ; cf. art. 29 OC). <u>Modifications</u> : les parties existantes doivent être dessinées en gris/noir, les démolitions en jaune et les nouvelles parties projetées en rouge <u>Forages</u> : plan avec les points de forage (respect des distances à la limite)

				<i>Prélèvement eau : plan avec conduites de prise et rejet d'eau</i>
X	X			Calcul détaillé de la surface habitable (IBUS ou IUS) et du volume SIA 416
X	X	*		Document « Assurance qualité » (concept de protection incendie selon l' AEAI)
X	X	*		Rapport d'étude acoustique PAC (formulaire cercle du bruit, préciser l'emplacement sur plan)
			X	Formulaire de demande de forage ou de prélèvement dans un cours d'eau + rapport hydrogéologique et fiche technique de l'installation thermique prévue
X	*			Dossier énergétique (calcul énergétique comprenant le détail du calcul de la SRE et un plan au 1:100 avec le détail des matériaux utilisés)
X	*			Calcul parasismique « Etat du Valais, dangers naturels tél. 027/ 606 32 06 »
	X	X		Photos / orthophotos de l'état actuel (toutes les façades et toiture)
	X	X		Lors de constructions contiguës, l'amorce des bâtiments voisins doit être indiquée sur une longueur suffisante en plan et en façades
*	X			Divers, selon exigences particulières (copie des autorisations antérieures si ouvrages existants [art. 30 OC], défrichement, essartage, citerne, etc.)
X	*	*		7 exemplaires du dossiers, une fois que le projet est validé par la CC pour la mise à l'enquête + 3 exemplaires des documents spéciaux
	X	X	X	3 exemplaires du dossiers, une fois que le projet est validé par la CC pour la mise à l'enquête

* Ces documents peuvent être demandés par la CC si le projet le nécessite

Le règlement des constructions ainsi que d'autres informations utiles se trouvent sur le site internet de la Commune d'Evolène, rubrique [Service technique](#).



Check-list dossier

Documents	Oui	Non	Remarques
Formulaire de demande			
• Signé			
• Coûts du projet			
• Calcul volume SIA 416			
• Type de chauffage			
Plans géomètre			
• Signé			
• Comprenant accès parcelle			
• Servitude (si applicable)			
• Carte topo			
Extrait RF <u>et</u> cadastre			Si petite transformation, extrait du cadastre suffit
Projet			
• Signé			
• Plans de tous les niveaux			
• Affectation des locaux			
• Cotes ouvertures			
• Production d'énergie			
• Coupes avec TA et TN			
• Point de repère altitude			
• Aménagements extérieurs			
Calcul volume + IBUS			
Assurance qualité			
Demande de forage/prélèv. eau			
Dossier énergétique			
Calcul parasismique			
Photos existant/montage			
Dossier complet transmis en format PDF par mail			constructions@admin-evolene.ch

Remarques

Veuillez joindre ce document au dossier s.v.p.